

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25/03/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
31	29	29

Vote
UNANIMITE
Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
PREFECTURE DE LA SARTHE
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2025, le 25 Mars à 20:30, le Conseil Communautaire du Sud Est Manceau s'est réuni à la Salle du Conseil Communautaire, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROUANET Nicolas, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers communautaires le 19/03/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes le 19/03/2025.

Présents : M. ROUANET Nicolas, Président, Mmes HATTON Anita, LALANNE Géraldine, LEBEAU Sonia, MASSE Karine, MIRGAINÉ Christine, MORGANT Nathalie, PASTEAU Dominique, PREZELIN Séverine, RENAUT Martine, SIMON Claudette, TURBAN Jacqueline, MM : BACHELIER Jean-Christophe, BRIONNE Alain, COME Laurent, DE SAINT RIQUIER Arnaud, FOUCHARD Stéphane, FOURMY Guy, GRAFFIN Serge, HERRAUX Denis, HERVE Yves-Marie, HUMEAU Michel, LEPETIT Jean-Pierre, TAUPIN Laurent

Excusés ayant donné procuration : Mme BERTHE Isabelle (procuration à M. HERRAUX Denis), M. CHAUVEAU Pascal (procuration à M. LEPETIT), Mme CORMIER (procuration à M. FOUCHARD Stéphane), M. HUREAU Laurent (procuration à M. TAUPIN Laurent), Mme TRAHARD Véronique (procuration à M. DE SAINT RIQUIER).

Excusées : Mme CHAUVEAU Cécile, Mme PAQUIER Monique

A été nommé secrétaire : M. BRIONNE Alain

DEL2025-048 – Adhésion à un service de médecine préventive du travail à distance

Le Centre De Gestion de la Sarthe (CDG 72) ne propose plus actuellement de service de médecine préventive du travail. Or ce service s'avère indispensable pour accompagner les agents de la Communauté de Communes et assumer nos obligations d'employeurs.

Plusieurs Communes du département, dont Changé et Parigné-L'Evêque, ont expérimenté avec satisfaction une solution de substitution qualitative : la médecine préventive à distance.

Un acteur majeur propose ce service : Médispace. Il est donc proposé que la Communauté de Communes adhère à cet organisme dans le cadre du service des Ressources Humaines mutualisés.

Les téléconsultations sont majoritairement assurées par des infirmiers. Au besoin, il est possible d'avoir une téléconsultation avec un médecin. Pour les situations les plus critiques, un rendez-vous en présentiel est organisé.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **ADHERE** au service de Médecine Préventive de la société Médispace.

- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2025.

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention d'adhésion et ses éventuels avenants avec le service de Médecine de prévention de la société Médispace, ou tout document utile afférent à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme
A Parigné-l'Évêque, le 25/03/2025

Le Président
M. ROUANET Nicolas



Le secrétaire de séance
M. BRIONNE Alain



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200421-20250325-DEL2025-048-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2025